



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

horticulture

Question écrite n° 23445

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les préoccupations de l'Union nationale des intérêts professionnels horticoles (UNIPHOR) concernant le prélèvement des taxes parafiscales par le comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH). L'UNIPHOR souligne qu'elle a contesté ces taxes émises par le CNIH dont les effets ne sont pas visibles sur le terrain, et que plusieurs décisions de justice ont relevé de nombreuses irrégularités. Il semblerait qu'un texte visant à valider rétroactivement les taxes parafiscales soit prochainement adopté, et les professionnels de l'horticulture craignent les conséquences économiques et sociales qu'une telle mesure entraînerait sur ce secteur d'activité en général et sur l'emploi en particulier. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Il n'entre pas dans les intentions du Gouvernement de proposer au Parlement une validation rétroactive, par voie législative, des procédures retenues par l'administration lors de l'élaboration des décrets autorisant le Comité national interprofessionnel de l'horticulture (CNIH) à collecter des taxes parafiscales.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23445

Rubrique : Taxes parafiscales

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 1998, page 7020

Réponse publiée le : 22 mars 1999, page 1696